

# Les contreparties de l'adhésion

Votre Service de santé au travail vous accompagne



## PRÉSERVER LA SANTÉ DES SALARIÉS

SIST Ouest Normandie a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. **A cette fin, votre Service :** *Article L. 4622-2 du Code du travail.*

- Conduit des actions de santé au travail ;
- Assure le suivi individuel de l'état de santé des salariés en fonction des risques auxquels ils sont exposés ;
- Conseille les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin de supprimer ou diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir ou réduire la pénibilité au travail et de contribuer au maintien dans l'emploi ;
- Participe au suivi et contribue à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.



## PRISE EN CHARGE PAR UNE ÉQUIPE SANTÉ TRAVAIL

L'organisation en équipe pluridisciplinaire de santé au travail permet aux médecins du travail de s'appuyer, pour assurer leurs missions auprès des entreprises et des salariés, sur les compétences d'un conseiller en prévention, d'une infirmière et d'une ou plusieurs assistantes d'équipes santé travail. Chaque entreprise adhérente est ainsi prise en charge par une équipe.

**Les médecins du travail animent et coordonnent les équipes santé travail.**



## EN CHIFFRES

**137 000** salariés suivis.

**12 000** entreprises adhérentes.

**175** salariés (médecins du travail, infirmières, conseillers en prévention, assistantes en santé au travail, assistantes d'équipes pluridisciplinaires, psychologues cliniciennes et assistante de service social).

**23** centres principaux et annexes répartis sur tout la Manche, les secteurs de Vire (Calvados) et Flers (Orne).

## Fonctionnement

Le Service de santé au travail est une association à but non lucratif agréée par le ministère du travail. Il est géré par un Conseil d'Administration constitué de représentants employeurs et salariés désignés respectivement par les organisations patronales et syndicales.

## Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle n'est pas directement lié au nombre de visites, d'examens médicaux ; il est calculé selon l'effectif de votre entreprise et englobe de nombreuses actions du Service menées par une équipe pluridisciplinaire de santé au travail.



## SUIVI INDIVIDUEL DE SANTÉ

Le Médecin du travail ou un professionnel de santé travaillant par délégation, assure le suivi individuel de santé de vos salariés. Leur rôle est exclusivement préventif.

### Embauche

- Visite d'information et de prévention
- Examen médical d'aptitude

### Arrêt de travail

- Visite de pré-reprise
- Visite de reprise

### Suivi périodique

- Visite d'information et de prévention
- Examen médical / visite intermédiaire
- Visite de mi-carrière

### Visite à la demande

- Visite à la demande de l'employeur, du salarié ou du médecin du travail

Des examens complémentaires peuvent être prescrits par le Médecin du travail afin de servir à déterminer l'aptitude d'un salarié à son poste. Leurs coûts sont généralement pris en charge par le Service de santé au travail.



## ACTIONS DE PRÉVENTION ET SENSIBILISATIONS

Les actions de prévention en entreprise et les sensibilisations proposées par SIST Ouest Normandie sont collectives ou individuelles. Elles sont adaptées aux risques de l'entreprise et visent à accompagner l'employeur dans son obligation de préserver l'état de santé de ses salariés. Elles sont réalisées par nos équipes santé travail à la demande du Médecin du travail ou de l'employeur.

### ACTIONS DE PRÉVENTION

- Fiche d'Entreprise ;
- Aide à l'élaboration du Document Unique ;
- Risques psychosociaux : incivilités, stress, psychodynamique du travail ;
- Ambiances physiques : bruit, lumière, ambiance thermique ;
- Études de poste, conseil en ergonomie ;
- Risque chimique ;
- Maintien dans l'emploi ;
- Événement grave en entreprise ;
- Autres thématiques : toxicologie, risque routier, pénibilité...

### SENSIBILISATIONS COLLECTIVES

Nos équipes Santé Travail peuvent construire avec vous des sensibilisations adaptées à vos besoins :

- Sur une problématique rencontrée : aide aux choix des Équipements de Protection Individuelle (EPI), hygiène de vie, travail en horaires postés...
- Sur un thème en particulier : risque routier, risque biologique, addictions (alcool, drogue, tabac).
- Un secteur d'activité particulier : métiers de bouche, hôtellerie restauration...

**Des sensibilisations sont aussi programmées à l'année avec des dates sur les thématiques :** travail sur écran, incivilités au travail, Document Unique, TMS.

## Nous contacter



Par téléphone, en appelant le 02 33 57 00 00



Par email : [info@santetravail-on.fr](mailto:info@santetravail-on.fr)



Par internet [www.santetravail-on.fr](http://www.santetravail-on.fr), avec le formulaire de contact



Agir pour la santé au travail !